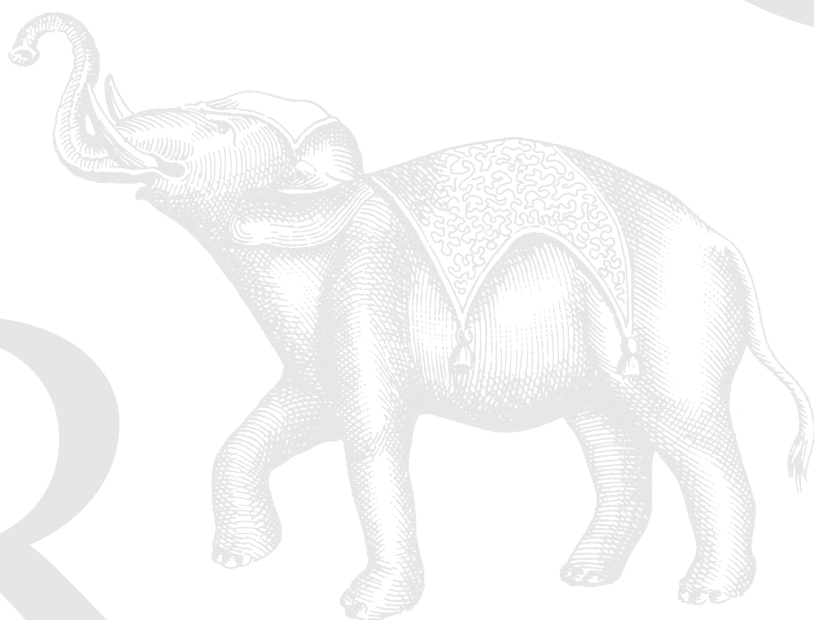


R



---

CHARTRE  
ENVIRONNEMENTALE



R

# SOMMAIRE

---

MOT DE NOTRE COO	03
À QUI S'APPLIQUE CETTE CHARTE	04
COMMENT S'UTILISE CETTE CHARTE	04
NOTRE OBJECTIF ENVIRONNEMENTAL	05
NOS PRATIQUES DURABLES	05
ENGAGEMENT DES EMPLOYÉS	06
COLLABORATIONS	07
TRANSPARENCE ET RAPPORT	08



## Un mot de notre COO

---

« L'engagement est au cœur de notre activité et nous veillons chaque jour à garantir le bien-être de nos clients et de nos collaborateurs. Il faut maintenant viser à garantir que ces expériences laissent une empreinte positive sur notre environnement.

C'est dans une démarche responsable qu'a été créée cette charte qui recense l'ensemble des règles et valeurs que les collaborateurs doivent s'approprier et appliquer. Du respect du 3R Program, au déploiement de système informatique de gestion du bâtiment, en passant par la constitution d'un Green Committee dans chaque hôtel, il s'agit d'un socle de préceptes qui doit nous inspirer et guider nos décisions futures en matière d'hospitalité durable.

En qualité d'entreprise, d'employeur, et de citoyen corporatif responsable, MRH doit être irréprochable et aspirer à susciter des changements positifs au sein de l'industrie hôtelière et au-delà. C'est la raison pour laquelle je m'attends à ce que chacun d'entre vous prenne le temps de lire attentivement cette charte, l'adopte et veille à son respect dans son entourage.

Merci de vous joindre à nous dans cette aventure vers un avenir plus vert et plus durable ! »

**Stéphane Fabregoul**  
Chief Operating Officer



### **A QUI S'APPLIQUE CETTE CHARTE ?**

Cette Charte est applicable à l'ensemble des entités du Groupe Michel Reybier Hospitality (ci-dessous MRH ou le Groupe), c'est-à-dire l'ensemble des collaborateurs - permanents et occasionnels - de MRH et des établissements sous sa gestion.

Enfin, les principes contenus dans cette Charte s'appliquent à l'ensemble des partenaires de MRH, notamment les clients et fournisseurs, dans le cadre de leurs relations contractuelles.

Les managers des hôtels MRH ont la responsabilité de promouvoir et d'insuffler les valeurs et engagements de cette Charte auprès de leurs collaborateurs et de veiller à son maintien. Cette Charte sera mise à jour régulièrement en fonction de l'évolution des engagements du Groupe et des réglementations nationales et internationales.

### **COMMENT S'UTILISE CETTE CHARTE ?**

En raison de la diversité géographique de ses implantations, MRH est soumis à un ensemble varié de lois et de réglementations, dont la conformité revêt une importance fondamentale pour le groupe.

Cette Charte n'a pas pour but de recenser toutes les lois ou conventions qui encadrent les activités des différentes entités de MRH et de ses collaborateurs. De même, elle ne peut pas couvrir toutes les situations auxquelles ces derniers pourraient être confrontés dans le cadre de leurs activités.

Il incombe à chaque collaborateur de faire preuve de réflexion, de bon sens et de discernement. L'objectif de cette Charte n'est pas de fournir une liste exhaustive des comportements à adopter dans chaque situation, mais plutôt de fournir des repères et de rappeler l'esprit qui devrait inspirer chaque décision.



## NOTRE OBJECTIF ENVIRONNEMENTAL

Nous, chez Michel Reybier Hospitality, reconnaissons l'importance vitale du développement durable et de la gestion de l'environnement dans le monde de l'hôtellerie de luxe. Nous nous engageons à intégrer des pratiques durables dans nos opérations, à assurer la protection de la planète pour les générations actuelles et futures. Cette charte environnementale décrit nos valeurs fondamentales, nos engagements et nos principes directeurs, tandis que nous nous efforçons de construire un groupe hôtelier durable et responsable.

Le Groupe s'engage à respecter toutes les lois, réglementations et normes applicables dans le cadre de ses activités, y compris le droit du travail, les réglementations en matière de santé et de sécurité ainsi que les réglementations environnementales, autant dans les pays où nous nous approvisionnons, que ceux où nous opérons.

Ainsi, nous reconnaissons l'importance de la gestion responsable des ressources énergétiques, de la réduction des déchets et du respect de l'humain et de la nature.

## NOS PRATIQUES DURABLES

Notre stratégie de développement de pratiques durables, au sein du groupe, repose sur quatre piliers :

1. Construire une approche groupe durable : *création du pôle sustainability*
2. Réduire notre impact environnemental global :  
*réduction des déchets et de l'empreinte carbone.*
3. Suivre et mettre en œuvre les actions appropriées : *gestion des déchets, énergie, eau etc*
4. Construire une culture environnementale « Green Lover » : *Business Council Environment (BCE), Green Committees (au niveau de chaque établissement).*

## RESSOURCES ENERGETIQUES (EAU, ELECTRICITE, ETC)

L'utilisation des ressources énergétiques, au-delà de représenter un coût significatif pour les établissements, est l'impact majeur de MRH sur l'environnement. MRH souhaite évaluer et réduire son empreinte carbone par souci environnemental et volonté de décarbonation. Pour cela MRH s'engage à :



- Réguler ses consommations énergétiques et diminuer son empreinte grâce à un suivi minutieux de la performance énergétique et la mise en place de solutions alternatives : déploiement de Building Management System dans la plupart des hôtels, On Demand Ventilation System dans la majorité des cuisines etc.
- Favoriser les énergies renouvelables lors des projets de construction ou de rénovation : *moyenne de 95% de lampe LED à travers tous les hôtels.*
- Préférer les circuits courts et locaux pour réduire l'empreinte carbone de la chaîne d'approvisionnement : *MRH Code de conduite des fournisseurs.*
- Réduire sa consommation d'eau : *changement des draps et serviettes sur demande.*

### RECYCLAGE DES DECHETS

L'industrie touristique génère une quantité significative de déchets, notamment à cause du plastique à usage unique et des déchets organiques. MRH s'engage à :

- Mettre en place un 3R's Program afin de réutiliser et valoriser ses déchets : *réduire, réutiliser, recycler.*
- Préférer l'utilisation de produits d'entretiens respectueux de l'environnement : *Diversey «Make the Change to greener cleaning.»*
- Limiter l'utilisation du plastique à usage unique : *un engagement de tous les hôtels à éliminer le plastique à usage unique notamment pour les amenities en chambre et de remplacer les bouteilles d'eau par des bouteilles en verre réutilisables (Eco-pompe, filtre à eau et bouteilles réutilisables).*
- Recycler les savons entamés : *SapoCycle, Clean The World.*

### HUMAIN ET NATURE

Instaurer des pratiques durables, c'est aussi prendre soin de l'environnement direct qui nous entoure : l'humain et la nature. Ainsi MRH promet de :

- Intégrer les établissements à leur écosystème et à la nature environnante : *Swisstainable Level 1 en Suisse.*
- Sensibiliser ses collaborateurs aux questions environnementales du groupe : *MRH Green Month, Green Committee dans tous les hôtels, Green letter trimestrielle, Green Day pendant les journées d'intégration, BCE etc.*



## ENGAGEMENT DES EMPLOYES

Nos employés jouent un rôle vital dans nos initiatives en matière de durabilité. Nous encourageons et éduquons nos collaborateurs à adopter des pratiques durables et à prendre part activement dans la réduction de notre empreinte environnementale.



### «DO'S»

Respecter les standards du groupe et des marques partenaires (LHW, SLH etc.) et être ambassadeur des valeurs environnementales du groupe.

Suggérer des initiatives durables et relever les éventuels dysfonctionnements au Green Committee ou au BCE.

Participer aux programmes éducatifs employés (volontariat, conférence climat. etc.).



### «DON'TS»

Masquer les impacts environnementaux d'une activité d'exploitation.

S'engager dans un projet nouveau sans prendre en considération son futur impact environnemental.

## COLLABORATIONS

MRH recherche activement des partenariats avec des organisations, des fournisseurs et des communautés partageant les mêmes valeurs environnementales et favorise le développement durable dans l'ensemble de sa chaîne d'approvisionnement. Le Groupe favorise également les fournisseurs et partenaires locaux. De plus, nous sommes ouverts à partager les meilleures pratiques et connaissances avec nos pairs de l'industrie pour relever collectivement ces défis environnementaux.



### «DO'S»

Faire signer aux fournisseurs le « Code de Conduite » et s'assurer que leurs sous-traitants respectent les mêmes conditions, autorisant MRH à rompre le contrat en cas de non-respect.

Mener un audit sur les pratiques durables du partenaire avant de signer un contrat.

Favoriser les partenaires locaux et les petites structures.

Collaborer avec d'autres acteurs du secteur pour avancer plus rapidement et conjointement sur la question environnementale.





**«DON'TS»**

Conserver ou s'engager avec un fournisseur qui ne respecterait pas ses obligations à l'égard du « Code de Conduite ».

Travailler avec un fournisseur étranger au lieu de privilégier les circuits courts.

**TRANSPARENCE ET RAPPORT**

Michel Reybier Hospitality fait preuve de transparence dans ses efforts environnementaux et s'engage à rendre compte de ses réalisations et de ses défis en matière de durabilité à ses parties prenantes. MRH s'engage à communiquer régulièrement sur sa performance environnementale.

Michel Reybier Hospitality suit la consommation énergétique et la production de déchets de ses entités. Les indicateurs clés de performance à surveiller sont :

- Eau : consommation/client nuit ; % d'eau recyclée.
- Electricité : consommation/client nuit, % en énergie renouvelable.
- Déchets : % de diminution du plastique à usage unique, mesures de réduction des émissions de carbone de l'hôtel.
- Fournisseurs : % de fournisseurs locaux à circuit court, % produits issus de l'agriculture biologique.
- Engagement : % de satisfaction des employés avec les mesures environnementales du groupe (par sondage).

**MRH a approuvé cette déclaration le 15/01/2024.**

